

Secrétariat

DEAL Réunion - Stéphanie Réhault

Tel : 02 62 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU (PROJET)

Séance plénière du 10 mai 2022

Lieu : TCO

1 – INTRODUCTION

M. Gilles HUBERT (Président du CEB) accueille les membres du CEB et constate l'atteinte du quorum (28/52) permettant au comité de délibérer valablement.

Les points d'actualité concernent les reliquats de crédits du plan de relance et le plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Matthieu SALIMAN (DEAL) annonce la mobilisation de la DEAL afin de permettre aux intercommunalités d'utiliser les crédits résiduels du plan de relance. La DEAL disposait d'une enveloppe de 430 000 € pour lancer des études sur des problèmes particuliers du territoire ou sur des démarches novatrices à La Réunion. A ce jour, cette ligne budgétaire compte encore 250 000 €. Un appel à projet a été lancé auprès des EPCI, en particulier pour l'animation des démarches concernant les captages prioritaires relevant de leur compétence.

Laurence PROVOT (DEAL) présente les principales orientations du plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, publié par le gouvernement en mars 2022. Il prévoit notamment deux dispositions spécifiques aux DOM. Il s'agit d'un travail sur les contrôles des importations depuis la métropole et plus seulement des pays-tiers et un changement de paradigme sur les listes d'espèces interdites à terme : passage à « tout est interdit sauf... » en lien avec les professionnels.

Christian LEGER (SEOR) s'interroge sur les moyens alloués pour le renforcement des contrôles.

Laurence PROVOT souligne que le travail commence par un diagnostic des trafics et des pistes d'amélioration de l'efficacité des contrôles.

Nicolas ROUYER (OFB) pointe le besoin de travailler sur l'accompagnement des agents en charge des contrôles.



Laurence PROVOT évoque les possibilités d'appel à l'expertise de la SEOR et de NOI.

Jean-Paul MAUGARD (Fédération de Pêche) s'interroge sur les éventuelles réactions du monde économique suite à ces annonces.

Christian LEGER ajoute qu'il est probable que les impacts soient importants et que des moyens seront nécessaires pour porter cette ambition politique auprès des acteurs.

Gilles HUBERT souligne l'importance du travail avec l'ensemble des acteurs pour permettre une véritable efficacité.

Marie LACOSTE (CBNM) salue les intentions du plan et souligne la nécessité d'accompagner les changements.

Laurence PROVOT indique qu'il n'y a pas de réaction à ce stade au vu du caractère récent du plan. De manière générale, les professionnels ont conscience de leur rôle clef dans la gestion des espèces exotiques, et sont réceptifs à la sensibilisation sur les nouvelles réglementations sur le sujet.

Pascal HOARAU (RNNESP) pointe le besoin de travailler sur l'offre et sur la demande, la sensibilisation du grand public étant également importante.

Jean-François NATIVEL (Département) signale le déficit d'appropriation de la liste des espèces interdites par la population et la possible déconnexion entre la réglementation et la réalité de certains usages.

Gilles HUBERT ajoute que le travail de sensibilisation est long mais nécessaire, les pratiques défavorables à la biodiversité dépassant le seul cas des espèces exotiques envahissantes.

Camille CLAIN (Département) indique que dans le cadre du Plan opérationnel de lutte contre les invasives (POLI), le Département travaille sur une campagne de communication sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Emmanuel BRAUN (DEAL) salue le lancement de cette opération financée avec des crédits de l'État.

2 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2022

Gilles HUBERT relève qu'il n'y a pas de demande de modification du compte-rendu de la séance du 16 mars 2022, ni en séance ni en amont de la réunion.

Le CEB adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 mars 2022.

3 – PLAN D'ACTION POUR L'EAU DANS LES DOM (PLAN EAU DOM)

Matthieu SALIMAN présente l'historique, les enjeux et perspectives du Plan eau DOM à La Réunion. Il conclut sur les 5 grands axes du Plan eau DOM.

- Renforcer la coordination locale des bailleurs de l'eau et de l'assainissement
- Développer une stratégie pour les raccordables non raccordés
- Initier une réflexion sur la tarification de l'eau
- Renforcer l'offre de formation des EPCI pour une meilleure gestion des délégations de service public (DSP)
- Travailler sur les indicateurs du Plan

Gilles HUBERT souligne les difficultés de recrutement dans les métiers de l'eau.

Stéphane BABONNEAU (CIVIS) interroge les modalités de réflexion autour de la tarification de l'eau, et indique le besoin de porter également la réflexion sur le coût de l'eau brute, suivant son origine (captage superficiel ou forage) : cela serait de bons éléments d'aide à la décision pour investir dans telle ou telle nouvelle installation. Il demande également à ce que l'expression du besoin de la montée en compétence des acteurs ne soit pas spécifiquement dirigé vers les collectivités mais touche également l'ensemble des acteurs en outre-mer, dont les fermiers.

Faiçal BADAT (Office de l'eau) confirme l'importance de mener des études sur la tarification, dont celle de l'eau brute, et indique le besoin de prise en compte d'une dimension territoriale de la question. Concernant la montée en compétence des acteurs de l'eau, il encourage à donner des opportunités aux étudiants de licence 3 au Tampon en recherche de contrat d'apprentissage.

Roland TROADEC (Personnalité qualifiée – dynamiques littorales) invite à prioriser le raccordement à l'assainissement collectif des foyers qui peuvent l'être selon des critères de biodiversité.

Matthieu SALIMAN répond que les zonages pour le raccordement à l'assainissement collectif sont réalisés en prenant en compte des critères relatifs aux captages d'eau potable et aux zones de répartition des eaux mais également des critères intégrant la biodiversité lorsque les données disponibles le permettent.

Faiçal BADAT indique que le travail concernant les captages prioritaires est en cours sur le captage des cocos (Saint Louis) et le captage Cafés (Sainte Marie).

Sonia RIBES (Personnalité qualifiée – biodiversité) demande quelles sont les perspectives de travail sur le sujet des fuites dans les réseaux.

Matthieu SALIMAN et Faiçal BADAT répondent que le sujet « Amélioration du rendement » est bien identifié, mais il convient de l'ajouter explicitement aux axes de travail. Des moyens de l'Europe (subventions) sont d'ailleurs déjà disponibles pour la réhabilitation des réseaux fuyards.

Gilles HUBERT ajoute également que ces sujets de rattrapage des équipements permettent de mettre en avant que l'utilisateur paie le service de distribution de l'eau et non simplement l'eau.

Pascal HOARAU s'étonne de la faible représentation des acteurs de la biodiversité dans les instances locales de gouvernance du Plan eau DOM.

Jean-Paul MAUGARD indique que ce type de besoin de représentation des acteurs de la biodiversité a également été remonté lors de l'installation de la commission ressource en eau.

Gilles HUBERT ajoute que le lien entre petit et grand cycle de l'eau doit être plus directement établi et souhaite que le CEB favorise l'entrée des sujets en lien avec la biodiversité dans le Plan Eau DOM.

Emmanuel BRAUN répond que les acteurs en présence à la Conférence régionale des acteurs de l'eau intègrent déjà la représentation globale des enjeux autour de l'eau.

Façal BADAT indique également que la commission « finances » du CEB a déjà vocation à intégrer les liens entre les politiques de financement des actions concernant l'eau et la biodiversité.

3 – EAU POTABLE

Jérôme BENOIT (ARS) présente le bilan de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine à La Réunion.

Jean-François NATIVEL demande à avoir des informations sur les indicateurs dans les autres départements d'outre-mer, indiquant que la qualité des eaux de baignade semble très bonne à la Réunion. Il s'interroge également sur les conséquences de la forte pluviométrie.

Jérôme BENOIT répond qu'il n'a pas d'élément concernant les eaux de baignade. Il indique que les indicateurs sur les taux de conformité microbiologiques sont plutôt mauvais à la Réunion (par exemple Mayotte, qui est toutefois confrontée à d'autres difficultés, a un taux de conformité proche de 100 %), il s'agit d'un enjeu sanitaire très fort pour le territoire, qui est notamment sensible aux coupures d'eau. Concernant d'autres paramètres, notamment physico-chimiques, les enjeux majeurs des Antilles ne sont pas comparables à ceux de la Réunion. La pluviométrie a un impact fort sur la dégradation microbiologique de la qualité, mais il y a également d'autres sujets. La principale piste de solution est l'aménagement d'usines de traitement de l'eau potable.

Pascal HOARAU demande si des données sur la détection de la dieldrine, utilisée dans la lutte antivectorielle sont disponibles.

Jérôme BENOIT répond que la dieldrine est bien recherchée, et qu'elle n'est pas retrouvée. Le positionnement des captages les protège généralement des activités anthropiques et ce type de substance a un impact très limité pour les captages d'eau potable, mais ce n'est pas incompatible avec un impact sur d'autres milieux aquatiques.

Jean-François NATIVEL s'interroge sur les possibilités et perspectives de réouverture au public du bassin des Cormorans, qui constitue un point d'intérêt particulièrement fort étant le seul bassin de baignade du secteur.

Jérôme BENOIT admet le conflit d'usage entre l'attrait touristique de la zone et la protection de la ressource d'eau potable. L'ARS travaille activement avec la collectivité pour trouver une solution.

Gilles HUBERT précise que l'hypothèse de travail actuelle se porte vers l'aménagement d'un captage en amont des espaces à enjeux touristiques. Il souligne l'aspect prioritaire de la sécurisation du site.

4 – STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES (SNAP)

Matthieu MENOUE présente le contexte et les propositions méthodologiques pour la territorialisation de la Stratégie nationale pour les aires protégées à La Réunion.

Karine POTHIN (RNMR) revient sur les questions relatives à la structuration du réseau des aires protégées, avec l'existence de réseaux internationaux au niveau de l'Océan Indien sur les aires marines protégées, et des habitudes de travail établies entre les aires protégées réunionnaises, dans un souci d'optimisation des moyens des gestionnaires en particulier.

Gilles HUBERT émet le souhait d'une présentation des réseaux concernant les aires marines protégées en CEB.

Roland TROADEC rappelle que l'émergence des aires protégées est fortement liée au travail du tissu associatif et s'étonne de la faible représentation des associations de protection de l'environnement au sein des instances de pilotage.

Camille CLAIN propose une plus large association des communes et intercommunalités dans l'élaboration de la stratégie.

Jean-François NATIVEL s'interroge sur les proportions du territoire réunionnais concernées par un statut de protection forte. Il met en avant le besoin de travailler sur les questions de protection à l'échelle de la zone économique exclusive. Le besoin d'association des élus locaux dans les décisions est souligné, en particulier concernant les projets concernant les récifs coralliens du lagon de Saint Pierre. Il interroge également les projets de création d'aires protégées qui seraient envisagés. Il indique pour conclure que l'accumulation des dispositifs de protection est parfois vécue comme une source de contraintes disproportionnées au vu des enjeux liés aux activités anthropiques dans les espaces concernés.

Matthieu MENOUE répond que les projets ne sont pas encore actés et qu'ils correspondent à un objectif gouvernemental dans le cadre duquel le CEB émet des avis. Concernant le cas particulier du lagon de Saint Pierre, les modalités de la protection des récifs coralliens ne sont pas arrêtées et feront l'objet de discussions lors de la mise en œuvre de la stratégie dont la méthodologie d'élaboration est présentée. Il précise que 43 % de la surface terrestre de La Réunion est concernée par un statut de protection fort, ce qui est supérieur à l'objectif national mais ne doit pas brider la réflexion sur la pertinence de la protection des enjeux remarquables de la biodiversité réunionnaise. Il ajoute qu'outre la protection des récifs coralliens, les hypothèses de création d'aires protégées concernent la mise en œuvre d'une mesure compensatoire de la nouvelle route du littoral (NRL) qui prévoit la création et le financement de la gestion d'une aire marine protégée : celle-ci reste à définir en concertation avec les élus locaux.

Jérôme LAFON (DMSOI) ajoute qu'une réflexion est également en cours en lien avec le Conseil maritime ultramarin sur la création d'une aire protégée sur le Mont La Pérouse.

Karine POTHIN indique que le travail des gestionnaires d'aires protégées permet de protéger et de valoriser les usages et la culture réunionnaise en lien avec ces espaces. Elle rend hommage aux agents de la Réserve marine qui œuvrent au quotidien pour l'intégration cette aire protégée au sein du territoire et de ses acteurs.

Gilles HUBERT s'interroge sur l'association du CEB à la préfiguration de l'Agence régionale de biodiversité (ARB).

Jean-Paul MAUGARD ajoute que le monde associatif n'est également pas représenté au sein de la gouvernance de la préfiguration de l'ARB.

Karine POTHIN souligne que des membres du CEB sont présents au sein des différentes instances concernées.

Emmanuel BRAUN rappelle la gouvernance de la préfiguration, avec en particulier le rôle central de la Région et de l'OFB accompagnés de l'État, mais aussi l'association la plus large possible lors des séquences de co-construction (consultation du public, ateliers dans les territoires ...).

5 – PLAN DE MASSIF DFCI DU VOLCAN

Sylvain LEONARD (ONF) Thomas BERTIN (ONF) et Rodrigue DORE (ONF) présentent le processus d'élaboration du Plan de massif de protection des forêts contre les incendies sur le secteur du Volcan.

Stéphane BABONNEAU demande si la Réunion est concernée par d'autres plans de massif.

Rodrigue DORE répond que les secteurs sont définis par la cohérence du point de vue de la défense contre les incendies. Il y en a 4 autres à La Réunion : Etang Salé, Hauts sous le vent et Makes, Hauts de Saint Denis, Grande Chaloupe. Par ailleurs, d'autres espaces sont à enjeux et font l'objet d'une attention particulière : Mafate, Cilaos, et Dimitille.

Sylvain LEONARD ajoute que les effets du travail dans la lutte contre les incendies s'illustre par les impacts des incendies récents du Maïdo, avec plus de 1000 ha touchés en 2010 et 2011 et seulement 200 ha touchés en 2020. Le travail se fait de manière rapprochée avec les élus locaux, ce qui est essentiel, particulièrement dans les secteurs sensibles.

6 – PROCHAINES SÉANCES ET POINTS DIVERS

Grégoire de SAINT-ROMAIN (DEAL) présente les prochaines réunions du CEB :
La commission planification se réunira le mercredi 11 mai à 9h à la DEAL (Providence).
Le bureau du CEB se tiendra le lundi 16 mai à 13h30 à la DEAL (Providence).
La prochaine séance plénière du CEB se tiendra le mardi 21 juin à 9h à la CIREST.

Nicolas ROUYER présente synthétiquement l'état d'avancement de la préfiguration de l'Agence régionale de biodiversité et annonce la tenue d'un comité de pilotage élargi le 22 juin puis d'un séminaire de restitution de la phase de préfiguration le 27 juin au Moka à Saint Denis.

Jean-Paul MAUGARD attire l'attention des membres du CEB sur la publication d'un rapport de l'INRAE et de l'IFREMER sur l'état de la connaissance de l'impact environnemental des pollutions d'origine anthropique et souligne le besoin de traiter ce sujet de manière approfondie.

L'ordre du jour modifié étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Gilles HUBERT (CD)	Madame Bernadette ARDON (SREPEN)
Monsieur Jean-François NATIVEL (CD)	Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)
Madame Camille CLAIN (CD)	Monsieur Jean-Lambert JOIN (hydrogéologue personnalité qualifiée)
Monsieur Michel CLEMENTE (TCO)	Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)
Madame Anne-Sophie RITTER (Runeo)	Madame Magali DUVAL (IFREMER)
Madame Marie LACOSTE (CBNM)	Monsieur Kevin SAMYN (BRGM)
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie Réunion)	
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	
Monsieur Roland TROADEC (Personnalité qualifiée)	
Madame Sonia RIBES (personnalité qualifiée)	
Monsieur Emmanuel BRAUN (DEAL)	
Monsieur Christophe CASTANIER (DAAF)	
Monsieur Jérôme BENOIT (ARS-OI)	
Monsieur Rémi BELON (personnalité qualifiée)	
Monsieur Paul FERRAND (Parc national) en visio	
Monsieur Sylvain LEONARD (ONF)	
Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	

Invités	
Monsieur Faical BADAT (Office de l'eau)	Monsieur Maël BERTET (OFB)
Monsieur Stéphane BABONNEAU (CIVIS)	Madame Manon MAUVAIS (OFB)
Monsieur Nicolas PAYET (CD)	Monsieur Rodrigue DORE (ONF)
Madame Sarah BATAILLE (CD)	Monsieur Thomas BERTIN (ONF)
Monsieur Grégoire DE SAINT-ROMAIN (DEAL)	Madame Aurélie CHANE-YOOK (OFB)
Monsieur Matthieu MENU (DEAL)	
Madame Laurence PROVOT (DEAL)	
Monsieur Matthieu SALIMAN (DEAL)	